

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE LUNDI 11 SEPTEMBRE 2023 À 19 H 30 AU CENTRE COMMUNAUTAIRE JEAN-GUY-POIRIER.**

Sont présents et forment quorum sous la présidence du maire, Denis Gauthier;

Les conseillers Richard Bourdages, Pierre Sarrazin, Serge-Paul Jean, Dial Lepage, Danny Roy et Stéphane-Alexandre Blais.

Est également présente : Madame Nathalie Arsenault, directrice générale et greffière-trésorière.

**2023-09-11-01 Ouverture de la séance**

**2023-09-11-02 Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par le conseiller Stéphane-Alexandre Blais et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que l'ordre du jour soit adopté.

**2023-09-11-03 Adoption des derniers procès-verbaux**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 août et du procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 septembre;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil renoncent à la lecture desdits procès-verbaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Richard Bourdages et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 août 2023 soit adopté.

Il est proposé par le conseiller Dial Lepage et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 septembre 2023 soit adopté.

**2023-09-11-04 Liste des déboursés du mois d'août**

Pour faire suite à l'étude de cette liste par les membres du Conseil; il est proposé par le conseiller Danny Roy et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que cette liste au montant de 90 797,<sup>88</sup> \$ soit acceptée.

Le Conseil prend acte de la liste dont les déboursés ont été effectués en relation avec les pratiques et les règles en vigueur à la Municipalité.

**2023-09-11-05 Correspondance (dons)**

Monsieur le maire procède à la lecture de la correspondance reçue de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) concernant l'annonce du Plan d'action en sécurité routière 2023-2028 de la ministre des Transports et de la Mobilité durable, madame Geneviève Guilbault.

Monsieur le maire procède à la lecture de la correspondance reçue de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) concernant l'entente pour assurer la reconduction du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Monsieur le maire procède à la lecture de la correspondance reçue de monsieur François Bujold, directeur général de la MRC de Bonaventure, concernant le PIC (Processus d'intervention concertés) en cas de maltraitance envers les personnes âgées et vulnérables.

Monsieur le maire procède à la lecture de la correspondance reçue de madame Sonia Bélanger, ministre responsable des Aînés et ministre déléguée à la Santé, annonçant à la Municipalité de Saint-Siméon qu'elle possède officiellement le titre de Municipalité amie des aînés, et ce, pour la durée de son plan d'action 2022-2025.

#### Association Épilepsie Gaspésie Sud

Il est proposé par le conseiller Stéphane-Alexandre Blais et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) qu'un don de 50 \$ soit versé à l'Association Épilepsie Gaspésie Sud en guise de soutien.

#### **2023-09-11-06    Avis de motion – Règlement numéro 518-23 Concernant les modalités de publication des avis publics de la Municipalité de Saint-Siméon**

Le conseiller Dial Lepage donne avis de motion à l'effet qu'à une séance subséquente, sera soumis, pour adoption, le Règlement 518-23, concernant les modalités de publication des avis publics de la Municipalité de Saint-Siméon.

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

#### **2023-09-11-07    Adoption du Règlement numéro 517-23 Décrétant une dépense de 1 827 069 \$ et un emprunt maximal de 594 089 \$ pour la construction d'un nouveau centre Plein Air**

CONSIDÉRANT l'avis de motion préalablement donné à cet effet;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil déclarent l'avoir reçu dans le délai imparti par le Code municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Sarrazin et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que le Règlement numéro 517-23, décrétant une dépense de 1 827 069 \$ et un emprunt maximal de 594 089 \$ pour la construction d'un nouveau centre Plein Air, soit adopté.

#### **2023-09-11-08    Renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (2024-2028) Négociation entre les gouvernements du Québec et du Canada**

CONSIDÉRANT QUE les gouvernements du Québec et du Canada mènent présentement des négociations pour le renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour la période 2024 – 2028;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé le 24 août 2023 aux gouvernements du Québec et du Canada de conclure une entente rapide pour assurer la reconduction de cet important programme;

CONSIDÉRANT QUE ce programme est essentiel à la réalisation de projets importants dans les communautés du Québec;

CONSIDÉRANT QUE malgré les sommes importantes consenties à ce programme, elles demeurent insuffisantes pour répondre aux besoins et qu'elles doivent être majorées en raison de l'augmentation des coûts de réalisation des projets;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération canadienne des municipalités a demandé au gouvernement fédéral de doubler ses investissements dans ce programme et de prévoir une indexation de 3,5% par année;

CONSIDÉRANT QUE la FQM et ses membres demandent depuis plusieurs années que le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) permette le financement et la réalisation de projets planifiés et décidés par les municipalités du Québec, en ce sens que les projets de bâtiments municipaux (garages, hôtels de ville, casernes de pompiers, etc.) et les travaux sur les ouvrages de rétention (barrages, digues, etc.) soient admissibles à ce programme;

CONSIDÉRANT l'importance d'adapter les programmes aux défis posés par les changements climatiques et de permettre aux municipalités de financer la réalisation d'aménagements et de travaux d'adaptation aux conséquences de ces changements tels que l'aménagement de ceintures coupe-feu pour protéger les communautés forestières;

CONSIDÉRANT QUE la reddition de compte lors de la réalisation de projets est lourde pour les municipalités;

CONSIDÉRANT QUE les négociations doivent aboutir impérativement au début de l'automne 2023 pour assurer sa mise en œuvre le 1<sup>er</sup> janvier 2024 et pour permettre aux municipalités de prévoir les investissements dans leur budget;

CONSIDÉRANT QUE les sommes consenties à ce programme doivent être exemptes de toute nouvelle obligation ou condition pour assurer sa réussite;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge-Paul Jean et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) :

QUE la Municipalité de Saint-Siméon demande aux gouvernements du Québec et du Canada :

- De conclure dès le début de l'automne une nouvelle entente fédérale-provinciale pour le renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2028;
- D'augmenter les sommes disponibles aux municipalités du Québec et de prévoir une hausse annuelle de l'enveloppe pour la durée de l'entente afin de couvrir l'augmentation des coûts;
- De n'ajouter aucune reddition de compte, obligation ou condition additionnelle aux municipalités dans l'application du programme;
- De permettre le financement de projets de bâtiments municipaux, des ouvrages de rétention et des quais propriétés de municipalités dans les travaux admissibles;
- De rendre admissibles les projets de prévention, d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences des changements climatiques.

QU'UNE copie de cette résolution soit transmise au ministre des Finances du Québec, monsieur. Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, madame Andrée Laforest, à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports et lieutenant du Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, à la députée de la circonscription électorale de Bonaventure, madame Catherine Blouin, à la députée de Gaspésie—Les Îles-de-la-Madeleine, madame Diane Lebouthillier, à la Fédération québécoise des municipalités et à la Fédération canadienne des municipalités.

**2023-09-11-09 Études, plans et devis et demande d'aide financière au PAVL du MTMD  
Travaux de l'année 1 du plan triennal PIIRL de la MRC de Bonaventure  
Octroi du mandat**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Siméon désire déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) visant à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures des réseaux routiers local et municipal dont elles ont la responsabilité;

ATTENDU l'offre de services reçus de la firme ARPO Groupe-conseil Inc. pour la réalisation des études, plans et devis et l'accompagnement dans la demande d'aide financière au PAVL du MTMD;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Dial Lepage et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) d'approuver le budget d'honoraires soumis le 28 août 2023 par ARPO Groupe-conseil Inc. pour la réalisation des études, plans et devis et l'accompagnement dans la demande d'aide financière au PAVL du MTMD visant les travaux de l'année 1 du plan triennal PIIRL de la MRC de Bonaventure, le tout au montant de 41 076 \$, taxes en sus.

**2023-09-11-10    Programme d'aide à la voirie locale (PAVL)  
Volet Redressement et Accélération**

ATTENDU QUE le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures des réseaux routiers local et municipal dont elles ont la responsabilité;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL 2021-2025;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent les routes locales 1 et 2 et sont prévues à la planification triennale du Plan d'intervention ayant obtenu un avis favorable du ministère des Transports et de la Mobilité durable;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Siméon doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Siméon choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'estimation détaillée du coût des travaux;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Danny Roy et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Siméon autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que madame Nathalie Arsenault, directrice générale et greffière-trésorière, est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

**2023-09-11-11    Projet de construction d'un nouveau centre Plein Air  
Vérification du puits existant  
Octroi du mandat**

ATTENDU QUE la Municipalité désire conserver le puits existant dans le cadre du projet de construction d'un nouveau centre Plein Air;

ATTENDU QU'une vérification du puits est requise dans le cadre du projet;

ATTENDU l'offre de services professionnels reçue de Akifer pour les services professionnels visant la vérification du puits existant qui pourrait être utilisé pour l'approvisionnement du futur centre Plein Air;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Serge-Paul Jean et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) de mandater la firme Akifer pour les services professionnels visant la vérification du puits existant qui pourrait être utilisé pour l'approvisionnement du futur centre Plein Air. Ce mandat est donné selon les termes de la proposition soumise le 24 juillet 2023, au montant de 7 732,<sup>50</sup> \$, taxes en sus.

**2023-09-11-12    Autres sujets**

**2023-09-11-12-01            Office municipal d'habitation  
  Approbation du budget révisé**

Il est proposé par le conseiller Stéphane-Alexandre Blais et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) d'accepter le budget révisé soumis par l'Office municipal d'habitation de Saint-Siméon. La contribution municipale se chiffre à 3 098 \$ pour l'année 2023.

**2023-09-11-13    Période de questions**

Une période de questions est tenue. Quelques personnes posent des questions et émettent des commentaires.

Une douzaine de personnes étaient présentes.

**2023-09-11-14    Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, le conseiller Richard Bourdages propose la levée de la séance, il est 20 h 55.

---

Denis Gauthier  
Maire

---

Nathalie Arsenault  
Directrice générale